

Comité technique

TC/58/28

Cinquante-huitième session
Genève, 24 et 25 octobre 2022Original : anglais
Date : 5 octobre 2022**REVISION PARTIELLE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DU SEIGLE***Document établi par un expert de l'Allemagne**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. L'objet du présent document est de présenter une proposition de révision partielle des principes directeurs d'examen du seigle (document TG/58/7).

2. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), à sa cinquante et unième session¹, a examiné une proposition de révision partielle des principes directeurs d'examen du seigle (*Secale cereale* L.) sur la base des documents TG/58/7 et TWA/51/5 "Partial revision of the Test Guidelines for Rye" et a proposé les modifications suivantes (voir document TWA/51/11 "Report", paragraphe 90) :

- a) Ajout de "C : essai spécial" au point 3.3.3;
- b) Ajout d'indications sur l'utilisation d'un système de présélection sur la base des lignées parentales pour l'évaluation de la distinction des hybrides dans la section 4.1.1 [ASW 7(a)] ;
- c) Ajout d'une norme d'homogénéité pour un échantillon de 60 ou 100 plantes dans la section 4.2.4;
- d) Modification du type de parcelle pour les caractères 1 à 6 : observation dans l'essai spécial C au lieu des plantes isolées A;
- e) Modification des méthodes d'observation pour les caractères 7, 8, 12, 13 et 18 en ajoutant l'observation sur des plantes isolées A;
- f) Modification de la section 8.1 (a) pour indiquer que l'essai doit être conçu de manière à obtenir un total de 60 plantes;
- g) Amélioration de l'Ad. 13 afin de préciser que c'est la densité de la pilosité qui doit être observée, et non leur répartition.

3. Les modifications proposées sont présentées ci-dessous en surlignant et soulignant (insertion) et en ~~barrant~~ (suppression).

Modifications proposées à la section 3.3.3

3.3.3 Le type de parcelle recommandé pour l'observation du caractère est indiqué par l'un des codes suivants dans le tableau des caractères :

- A : plantes isolées
- B : parcelles en lignes
- C : essai spécial

¹ Tenue à Cambridge (Royaume-Uni) du 23 au 27 mai 2022.

Modifications proposées à la section 4.1.1

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

Pour établir la distinction des hybrides, il est possible d'utiliser les lignées parentales et la formule, en observant les recommandations suivantes :

i) description des lignées parentales conformément aux principes directeurs d'examen;

ii) vérification de l'originalité de ces lignées parentales par rapport à la collection de référence, sur la base des caractères décrits dans la section 7 afin de réaliser un criblage des lignées endogames les plus proches;

iii) vérification de l'originalité de la formule des hybrides par rapport à celle des hybrides notoirement connus, compte tenu des lignées endogames les plus proches;

iv) établissement de la distinction au niveau des hybrides pour les variétés à formule semblable.

Des indications supplémentaires figurent dans les documents TGP/9 "Examen de la distinction" et TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la Distinction, de l'Homogénéité et de la Stabilité".

Modifications proposées à la section 4.2.4

4.2.4 Pour l'évaluation de l'homogénéité des lignées endogames et des hybrides simples issues de lignées endogames, les normes suivantes doivent être appliquées :

Pour l'évaluation de l'homogénéité dans un échantillon de 600 plantes, il faut appliquer une norme de population de 0.5% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 600 plantes, 6 plantes hors type sont tolérées.

Pour l'évaluation de l'homogénéité dans un échantillon de 60 ou 100 plantes ou parties de plantes, il faut appliquer une norme de population de 2% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 60 plantes, 3 plantes hors-types sont tolérées. Dans le cas d'un échantillon de 100 plantes, 5 plantes hors type sont tolérées.

Modifications proposées à la section 6.5 Légende

6.5 Légende

English		français		deutsch	español	Example Varieties Ejemplos Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1	2	3	4	5	6	7	
Name of characteristics in English		Nom du caractère en français		Name des Merkmals auf Deutsch		Nombre del carácter en español	
states of expression		types d'expression		Ausprägungsstufen		tipos de expresión	

1 Numéro de caractère

2 (*) Caractère avec astérisque - voir le chapitre 6.1.2

3 Type d'expression

QL	Caractère qualitatif	- voir le chapitre 6.3
QN	Caractère quantitatif	- voir le chapitre 6.3
PQ	Caractère pseudo-qualitatif	- voir le chapitre 6.3

4 Méthode d'observation (et type de placette, le cas échéant)
MG, MS, VG, VS - voir le chapitre 4.1.5

5 (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2.

6 (a) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1.

7 Échelle des stades de croissance Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.3.

~~A Observation sur des plantes isolées~~

~~B Observation sur des parcelles en lignes~~

~~A, B, C - voir le chapitre 3.3.3~~

Les variétés indiquées à titre d'exemples sont indiquées de la manière suivante :

(s) seigle de printemps

(w) seigle d'hivers

Modifications proposées à la section 7. Tableau des caractéristiques

- Modification du type de parcelle pour les caractères 1 à 6 : observation dans l'essai spécial C au lieu des plantes isolées A;
- Modification des méthodes d'observation pour les caractères 7, 8, 12, 13 et 18 en ajoutant l'observation sur des plantes isolées A;

				<u>Libellé actuel</u>	<u>Nouveau libellé proposé</u>
1.	(*)	QL	Grain : intensité de la couleur de la couche d'aleurone	VG A	VG A VG C
2.		QN	Grain : coloration au phénol	VG A	VG A VG C
3.	(*)	QN	Coléoptile : pigmentation anthocyanique	VG A	VG A VG C
4.		QN	Coléoptile : longueur	MS A	MS A MS C
5.		QN	Première feuille : longueur de la gaine	MS A	MS A MS C
6.		QN	Première feuille : longueur du limbe	MS A	MS A MS C
7.	(*)	QN	Plante : port	VG B/VS A	VG A VG B/VS A
8.	(*)	QN	Époque d'épiaison	MG B/MS A	MG A MG B/MS A
9.	(*)	QN	Dernière feuille : glaucescence de la gaine	VG B	VG B
10.		QN	Avant-dernière feuille : longueur du limbe	MS A	MS A
11.		QN	Avant-dernière feuille : largeur du limbe	MS A	MS A
12.	(*)	QN	Épi : glaucescence	VG B/VS A	VG A VG B/VS A
13.	(*)	QN	Tige : densité de la pilosité au-dessous de l'épi	VG B/VS A	VG A VG B/VS A
14.	(*)	QN	Plante : longueur	MS A	MS A
15.		QN	Tige : longueur entre le dernier nœud et l'épi	MS A	MS A
16.	(*)	QN	Épi : longueur	MS A	MS A
17.	(*)	QN	Épi : densité	MS A	MS A
18.		QN	Épi : port	VG B/VS A	VG A VG B/VS A
19.	(*)	QN	Grain : poids de 1000 grains	MG	MG
20.	(*)	QN	Grain : longueur	MG	MG
21.	(*)	PQ	Type de développement	VG	VG

Modifications proposées à la section 8.1 Explications couvrant plusieurs caractéristiques8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) ~~3 x 24 graines~~ Les graines sont semés dans des multipots à 1 cm de profondeur. Les plantes sont cultivées sous serre, à une température de 20 °C et reçoivent un éclairage supplémentaire 12 heures par jour pendant 12 jours. ~~Il faut mesurer 20 plantes par répétition.~~ L'essai doit porter au total sur 60 plantes au moins.

Modifications proposées à l'Ad. 8 : Époque d'apparition de l'oreille

Ad. 8 : Époque d'épiaison

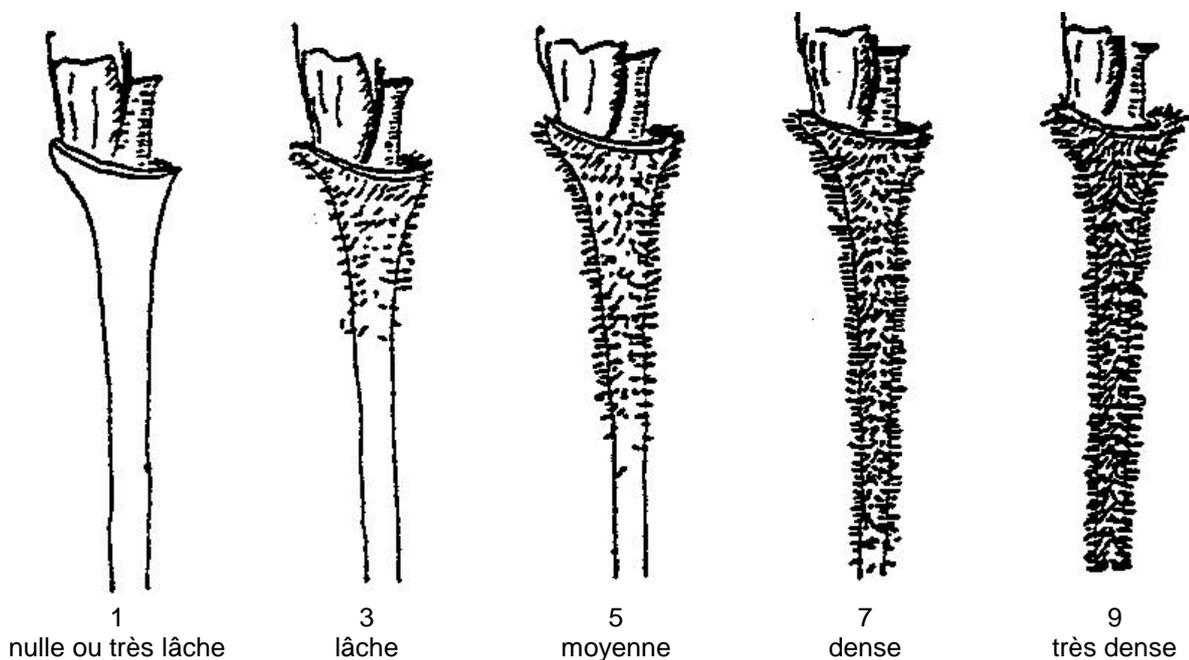
Variétés à fécondation libre, variétés hybrides et variétés synthétiques (MS/A MS|A) : Il faut compter tous les deux jours le nombre de plantes qui ont atteint le stade 52. L'époque d'épiaison moyenne doit être calculée sur la base de ces données.

Lignées endogames et hybrides simples issues de lignées endogames (MG/B MG|A/MG|B) : L'époque d'épiaison est atteinte lorsque 50% des plantes ont atteint le stade 52.

Modifications proposées à l'Ad. 13 : Tige : densité de la pilosité au-dessous de l'épi

Illustrations actuelles

Ad. 13 : Tige : densité de la pilosité au-dessous de l'épi



Nouvelles illustrations proposées

Ad. 13 : Tige : densité de la pilosité au-dessous de l'épi

